

<http://ugtg.org/spip.php?article2477>



Communiqué de presse relatif à l'ouverture des Etablissements Hôteliers Restaurants - Casinos - Fast



Food On the date jeudi 14 mai 2020

- Expressions - Communiqués -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Nous, salariés des Etablissements Hôteliers-Restaurants Casinos Fast Food, affiliés à l'UTHTR-UGTG, souhaitons exprimer notre inquiétude à l'égard des décisions qui seront prises par les gérants de ces différents établissements, face à cette terrible crise sanitaire que traverse notre Pays Guadeloupe,

Nous avons à l'esprit la volonté manifeste du GHTG de ne pas vouloir négocier en branche, ainsi que le refus total de discuter avec les partenaires sociaux, depuis plus de 10 ans, à travers son Président Mr Nicolas VION.

D'autant plus que le GHTG s'est affilié à l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie) organisation professionnelle regroupant les cafés hôtels, restaurants, discothèques de France.

Ainsi au Péyi Gwadeloup, le GHTG affirme n'avoir aucune raison de rencontrer l'UTHTR-UGTG, pourtant Syndicat Majoritaire Ouvrier dans le Secteur Tourisme-Hôtellerie, niant de ce fait notre légitimité, notre existence, notre représentativité et se réfère à toutes les décisions prises par l'UMIH, balayant du revers de la main les spécificités liées au Secteur Touristique en Guadeloupe.

Mais quand il s'agit de demander des aides régionales, le GHTG refait surface.

C'est la raison pour laquelle nous sommes bien méfiants quant à leur honnêteté et le bien fondé de la réalisation des engagements qu'ils prendront, avant la reprise de notre activité.

Davwa décrets tonbé kon tilili, remplis de contradictions et de non-dits, qui leurs donnent toutes légitimités pour mettre à mal les acquis des Travailleurs de l'Hôtellerie.

∅ Nous exigeons :

1. La Désinfection des locaux
2. Le Respect et la bonne mise en pratique des mesures barrières et de distanciation sociale
3. L'élaboration d'un protocole péyi avec les instances représentatives du personnel (réorganisation des espaces de travail, application des fiches métiers, horaire et amplitudes de travail, condition de reprise de l'activité pour les salariés qui reprennent, ...)
4. Aucune remise en causes des droits et acquis sociaux
5. Aucun licenciement

P-à-P le, 11 Mai 2020

Le Secrétaire Général de l'UTHTR-UGTG

J.NAEJUS